Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la politique de l'alimentation** **Bureau de l'évaluation scientifique, de la recherche et des laboratoires** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPAL/2015-1104** **15/12/2015**

Date de mise en application : 02/01/2016
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2003-8144 du 13/08/2003 : Méthodes de détection des résidus d'anticoccidiens dans le muscle et de flubendazole dans le muscle et les oeufs.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Référencement de la méthode officielle de détection et de dosage des benzimidazoles et autres anthelminthiques dans le muscle et le lait par CL/SM-SM et de la méthode officielle de détection des résidus de flubendazole dans les oeufs.

Destinataires d'exécution
Laboratoires départementaux d'analyses ADILVA LNR : ANSES - Laboratoires de Fougères DDPP / DD(CS)PP DRAAF

Résumé : La présente instruction officialise la méthode de détection et de dosage des benzimidazoles et autres anthelminthiques dans le muscle et le lait par CL/SM-SM et la méthode de détection des résidus de flubendazole dans les œufs.

Textes de référence :- Règlement (UE) n°37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009 relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites

maximales de résidus dans les aliments d'origine animale.
- Décision de la Commission du 12 août 2002 2002/657/CE portant modalités d'application de la directive 96/23/CE du Conseil en ce qui concerne les performances des méthodes d'analyse et l'interprétation des résultats.

J’ai l’honneur de vous faire parvenir en annexe de la présente note, les références de la méthode officielle de détection et de dosage des benzimidazoles et autres anthelminthiques dans le muscle et le lait par CL/SM-SM et de la méthode officielle de détection des résidus de flubendazole dans les œufs.

Ces méthodes ont été développées par le laboratoire national de référence pour ces substances (ANSES – Laboratoire de Fougères), en collaboration avec le laboratoire Charles Flachat pour la méthode de détection des résidus de flubendazole dans les œufs.

Le protocole opératoire de ces méthodes est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés pour la recherche de ces substances pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations ou aux directeurs départementaux en charge de la protection des populations.

Le Directeur Général de l’Alimentation

Patrick DEHAUMONT

ANNEXE

Méthode officielle de détection et de dosage des benzimidazoles et autres anthelminthiques dans le muscle et le lait par CL/SM-SM
et méthode officielle de détection des résidus de flubendazole dans les œufs

Référence de la méthode	***Titre du document***	***Annule et Remplace***
ANSES/LMV/15/02 version 1	Méthode de détection et de dosage des benzimidazoles et autres anthelminthiques dans le muscle et le lait par CL/SM-SM	LMV/99/03 V1 LMV/01/02 V1 LMV/03/04 V1 (pour la matrice muscle)
LMV/03/04 V1	Dépistage par chromotographie planaire de résidus de flubendazole dans les œufs	